

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 307 expulsant deux individus du territoire.

n° 307

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 mars 1949

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1949

Date du numéro
31 mars 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1923 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis., promulgué à la colonie par l'arrêté du 9 avril 1955

Vu l'arrêté du 26 novembre 1929 prenant diverses mesures à l'égard des militaires, miliciens et ascaris licenciés par mesure disciplinaire

Vu l'arrêté n° 105 du 3 février 1943 portant suppression des pelotons méharistes et rétablissant la milice indigène en Côte française des Somalis et les textes subséquents qui l'ont modifié

Vu la décision n° 276 du 3 mars 1949 portant licenciement par mesure disciplinaire des miliciens ci-après : 1S76, Omar Abdallah 2 classe; classe, pour compter du 15 mars 1949,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Sont expulsés du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances les ex-miliciens licenciés par mesure disciplinaire dont les noms suivent : Omar Abdallah (sujet Yéménite), ex-milicien, mle 1N76, né vers 1922 à BP Bedah (Yémen). fils de Adballah Soureib et de Fatima Nacer. domiciliés à Beidah (Yémen): race : Arabe Odélih: Kailan Seif (sujet yéménite), mle 1892. né vers 1929 à Taizi (Yémen). fils de Seif Abdou et de Zeboune bint Al. domiciliés à Taizi (Yémen): race : Arabe Gabéhil. Art . 2, — Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalR.

CHAMBOREDON